



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **10/01/2017**

Date d'affichage : **10/01/2017**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON, Karine BEAUGIRAUD.**

Étaient absents et représentés : **Pascal BAUDE représenté par Michel FRAISSE, Sandrine GUIMBAUD représentée par Karine BEAUGIRAUD**

Était absent et excusé : **Benoît MOREL**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES ET PERSONNEL

I.1.1 Aménagement d'une aire de jeux sur la place du 8 mai, financement.

Une partie de la place du 8 mai, village de CHANOS, au sud de celle-ci et attenante aux Monuments Aux Morts, pourrait être aménagée pour accueillir un espace de jeux dédié aux enfants.

L'estimatif des fournitures, sujétions diverses et poses fait apparaître une dépense de **30 000 € H.T.**

La commune peut bénéficier d'une subvention du département de la Drôme au titre de l'aide de la dotation cantonale pour les projets patrimoniaux, au taux de 30%, et d'une aide au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Le Député Patrick LABAUNE. La part restante sera financée sur les fonds propres de la commune

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions auprès du Département de la Drôme, au titre de l'aide de la dotation cantonale pour les projets patrimoniaux et auprès de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire et à signer tous documents inhérents à ce dossier. Dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2017.

I.1.2 Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, qui est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le C.I.A.**, Complément Indemnitaire annuel, qui est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à mettre en place le RIFSEEP.

I.1.3 Extension de la régie photocopies, aux dons divers et produits des adhésions bibliothèque.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies, des droits d'inscription à la bibliothèque et des dons divers ; Charge Monsieur le Maire de bien vouloir prendre les arrêtés correspondants.

I.2 – BATIMENTS-TERRAINS COMMUNAUX

I.2.1 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'ADAP

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal avait pris antérieurement une délibération pour des travaux d'ADAP pour les bâtiments communaux.

Un estimatif a été élaboré qui fait apparaître un montant évaluatif des travaux, honoraires et diverses sujétions de l'ordre de 201 000 € HT. Le montant des honoraires est estimé à 20 100 €.

Monsieur Le Maire propose de déposer un dossier au titre de la dotation cantonale pour les projets patrimoniaux, au taux de 30%, auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation cantonale pour les projets patrimoniaux pour les travaux d'ADAP auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

I.2.2 Demande de la DETR pour les travaux d'ADAP

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal avait pris antérieurement une délibération pour des travaux d'ADAP pour les bâtiments communaux.

Un estimatif a été élaboré qui fait apparaître un montant évaluatif des travaux, honoraires et diverses sujétions de l'ordre de 201 000 € HT. Le montant des honoraires est estimé à 20 100 €.

Monsieur Le Maire propose de déposer un dossier de demande de « Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, (D.E.T.R.) auprès de la Préfecture de la Drôme.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de DETR pour les travaux d'ADAP auprès de la Préfecture de la Drôme.

I.2.3 Examen du maintien de l'assurance pour la réfection au groupe scolaire

Le conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de souscrire à cette proposition d'assurance et à autoriser le Maire à signer les contrats correspondants.

I.2.4 Modalités financières de réservation du foyer familial

Monsieur le Maire propose que le versement des arrhes et du solde de la location du foyer familial se fassent uniquement par chèque à partir du 1^{er} février 2017.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le nouveau règlement pour la réservation du foyer familial.

I.2.5 Cession Commune/Maison neuve Jérôme

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif permettant une régularisation foncière.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Présentation des Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal.

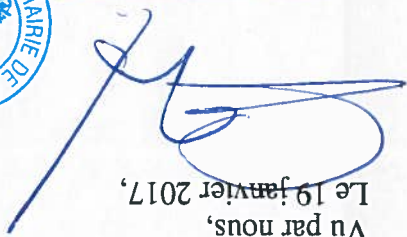
II.2 Divers

- Réception des nouveaux arrivants : vendredi 3 février à 19 heures en Mairie.
- Pour mémoire, la réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget et des taux d'imposition, est prévue pour le lundi 10 avril 2017 à 20 heures 30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 6 MARS 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu par nous,
Le 19 janvier 2017,



Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.